



Le Président

Réf : D-20-025527

Paris, le 14 décembre 2020

Monsieur le Directeur général,

En réponse à la saisine en urgence de la Direction générale de la santé du 7 décembre concernant les conditions sanitaires lors des regroupements familiaux et/ou amicaux à l'occasion des fêtes de fin d'année, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) vous a transmis son avis le 9 décembre 2020. Au vu des délais contraints, le GT du HCSP n'a pas été en mesure de réaliser des auditions des parties prenantes, notamment biologistes, professionnels de santé, ARS qui auraient pu enrichir l'expertise. Cette transmission a été faite dans le respect de nos procédures et en application de la charte de l'expertise sanitaire qui prévoit que le commanditaire puisse réagir à cet avis en demandant des clarifications.

Dans cet avis, s'agissant des tests de dépistage, le HCSP recommande-: « *de réaliser un test virologique de dépistage* :

- *en disposant du résultat au plus près du regroupement familial/amical,*
- *idéalement répété pour couvrir le délai d'incubation ;*
- *un test positif conduit à ne pas participer au regroupement familial/amical ;*
- *un test négatif ne dispense pas du respect des mesures barrières et des recommandations de cet avis ».*

En retour cet avis a suscité une demande de précisions de votre part déclinées selon les 3 remarques ci-dessous :

1/ Il apparaît en décalage avec la réglementation nationale actuelle et les avis de la Haute Autorité de Santé (HAS) concernant les indications des tests RT-PCR et des tests antigéniques pour la détection du SARS-Cov 2 ;

Monsieur le Pr Jérôme Salomon
Directeur général de la santé (DGS)
Ministère des solidarités et de la santé
14 avenue Duquesne
75007 Paris

2/ Les recommandations formulées posent des difficultés d'opérationnalisation au regard des prérequis qu'elles nécessiteraient (disponibilité de plusieurs dizaines de millions de tests, disponibilité de sites de tests en mesure de d'assurer ce volume de tests dans un laps de temps très court, de l'ordre de quelques jours seulement, 7 à 8 au maximum) et des risques auxquels cela serait susceptible d'exposer en termes de sécurité publique et de transmission du virus (rassemblements de masses, temps d'attente prolongé). De plus, le recours de TROD AG à très large échelle en population générale exposerait au risque de ralentir, voire d'empêcher, la réalisation de tests par les personnes pour lesquelles ils sont aujourd'hui recommandés de manière prioritaire, les personnes symptomatiques en premier lieu. Des conséquences seraient inévitablement enregistrées pour ces personnes comme sur la circulation du virus ;

3/ Enfin, ces recommandations ne semblent pas alignées avec celles émises par l'ECDC qui préconise une priorisation des populations cibles afin d'adapter la recommandation aux besoins estimés. A notre connaissance, pour les raisons évoquées précédemment, les pays européens comparables n'ont pas fait le choix de mettre en œuvre de telles pratiques de tests.

A la suite de votre retour, j'ai sollicité le groupe de travail pour lui demander de clarifier sa recommandation soit en la modifiant soit en l'appuyant sur des données scientifiques.

Finalement, après examen et discussions et faute de consensus, j'ai décidé de maintenir cette recommandation en l'état tout en reconnaissant les éléments suivants :

A ce jour, le HCSP n'a formulé aucun avis préalablement à celui-ci sur la pratique des tests de dépistage « opportuniste ».

- des organismes étrangers et français de conseil en santé publique ou des pratiques médicales n'ont effectivement pas conseillé cette pratique des tests notamment antigéniques chez des personnes asymptomatiques.
- des expérimentations de dépistage de masse ont cependant été décidées soit dans une région (Auvergne Rhône-Alpes) soit dans des métropoles ou villes (Le Havre, Charleville Mézières avant les fêtes de fin d'année, Saint-Etienne et Roubaix après les fêtes de fin d'année) de façon organisée.
- cependant, des recommandations du Ministère préconisent depuis le 20/11/2020 cette démarche faite à titre systématique pour les visiteurs dès lors qu'il y a un risque de contamination de personnes à risques comme les personnes résidant dans les EHPAD.
- enfin des établissements de santé proposent de tels tests de dépistage opportuniste à leurs agents avant les fêtes de fin d'année

Dès lors, au regard de ces différents arguments, il nous semble difficile d'exprimer cette recommandation dans d'autres termes à ce jour.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'expression de mes salutations distinguées.



Pr Franck Chauvin
Président du HCSP